

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le lundi 27 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 septembre 2010, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOUD, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET et M. LAURAINÉ.

Absents excusés : Pierrick GENEAU et Sylvie LAVILLE

Secrétaire de séance : Stéphane GENAUDEAU

Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX AU CIMETIÈRE ET CONTENEURS POUR PLASTIQUES

Pendant l'été, une dalle s'est écroulée laissant apparaître les restes de la personne inhumée. Après diverses recherches, il s'est avéré qu'il n'existait plus d'héritiers. Dans l'urgence et afin de protéger le site, la commune a été tenue de faire réaliser les travaux de fermeture de la concession. Coût de l'opération : 144 € TTC. Le conseil accepte cette dépense et charge Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement de la facture.

Un conteneur a été mis en place pour recueillir exclusivement les déchets plastiques sans la terre.

CONVENTION POUR AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire donne lecture de l'objet de la convention reçue du Conseil Général qui précise le coût approximatif des travaux ainsi que le coût des études. Devant le montant important des chiffres, Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec le conseiller général afin de faire un point plus précis.

EXTENSION LOTISSEMENT COMMUNAL : ÉCLAIRAGE, TÉLÉPHONIE, VOIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil le devis du SDEER concernant l'extension de l'éclairage public pour le nouveau lotissement communal. La part de la commune (50 % du montant HT) s'élève à 4 618,09 €. Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition et demande un devis complémentaire pour les prises pour guirlandes. Le règlement s'effectuera en totalité, après les travaux, en une seule annuité.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat des Eaux nous a adressé une synthèse du rapport d'activités 2009 ainsi qu'un DVD intitulé "L'eau, miroir de la terre". Ces documents sont à disposition en mairie. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil que le rapport intégral ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable sont consultables et téléchargeables sur le site Internet du Syndicat : www.sde17.fr

DEVIS RÉFECTION VOIRIE

Suite au chantier d'assainissement, la société STPA a été retenue par le Syndicat des Eaux pour effectuer la réfection de la voirie endommagée (environ 1,50 m de large par rue, soit la largeur des tranchées). Monsieur le Maire a demandé à cette société un devis complémentaire pour réaliser la totalité des travaux dans chaque rue concernée. Son montant s'élève à 9 136,25 € HT (soit 10 926,96 € TTC). Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte le devis et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

RÉFECTION RUELLES ET IMPASSES

Suite aux travaux d'assainissement, il convient d'effectuer la réfection des ruelles et impasses endommagées. Monsieur le Maire a demandé à STPA un devis pour en réaliser l'aménagement piétonnier. Son montant s'élève à 9 136,25 € HT (soit 10 926,96 € TTC). Une subvention peut être demandée au Conseil Général au titre du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- accepte le devis,
- charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière du Département et de signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTION POUR MÉMORIAL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de "L'Association du Mémorial de la Charente-Maritime des Morts pour la France en Algérie, Maroc et Tunisie, 1952-1962" qui précise que les Anciens Combattants de toutes associations ont décidé d'ériger à Saint-Savinien un Mémorial Départemental à la mémoire de tous les jeunes charentais-maritimes morts au service de la France et qui, à ce titre, demande une subvention pour l'aider dans l'accomplissement de ce travail de mémoire.

Après en avoir délibéré, par : 3 POUR, 4 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal rejette cette demande de don.

INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ

Suite à la dissolution de l'Association Foncière, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer à la secrétaire l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe en référence au décret n° 2002-61 et à l'arrêté du 14 janvier 2002. Elle fera l'objet d'un versement en décembre 2010.

Le coefficient multiplicateur est fixé à 2 d'un montant brut de 476,10 €, au prorata du temps de travail (8/35^{ème}).

Un arrêté sera pris nominativement pour la bénéficiaire.

CONTENEURS POUR TEXTILE

La CDCHS propose un nouveau service de collecte au sein des communes. En partenariat avec la société ECOVAL, un conteneur pourrait être mis à disposition pour valoriser et recycler des vêtements, du linge de maison et d'ameublement, des articles de maroquinerie, des peluches.

Le conseil, à l'unanimité, décide l'implantation d'un conteneur à textiles et charge Monsieur le Maire de signer tout document inhérent à cette affaire.

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

La remise des prix aura lieu à Surgères. La délégation communale recevra le diplôme du 2^{ème} prix dans la 1^{ère} catégorie. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à celles et ceux qui ont activement participé au fleurissement de la commune.

PASSAGE AU TOUT NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT) LE 19 OCTOBRE 2010

L'information a été distribuée dans tous les foyers de la commune. La publicité autant à la radio qu'à la télévision est suffisamment explicite pour que chacun puisse prendre ses dispositions.

CARREFOUR DES COMMUNES DES 21 & 22 OCTOBRE 2010

Une inscription préalable est nécessaire pour l'établissement du badge qui permettra le libre accès aux stands des différents partenaires qui peuvent accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU SÉNAT LE 09 NOVEMBRE 2010

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur, propose aux élus une visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Chacun doit apporter une réponse le 30 septembre, dernier délai.

CONVENTION PARTICIPATION SCOLAIRE AVEC COULONGES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 28 mars et 14 septembre 2007, à savoir que le transfert de compétences en ce qui concerne les élèves de primaire et maternelle de la Communauté des Communes de la région de Pons vers les autres communes de la CCRP est effectif depuis le 1^{er} janvier 2007.

Cette année, la commune de COULONGES nous adresse une convention pour la scolarisation d'un enfant de notre commune. Le coût annuel sera de 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette décision et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTION CDCHS : ENTRETIEN ESPACES VERTS

La CDCHS dispose d'une équipe dotée de moyens humains et techniques adaptés permettant d'intervenir dans le cadre des travaux de débroussaillage, de nettoyage de cours d'eau, de chemins ou terrains communaux, espaces verts. Cette équipe est mise à disposition des communes moyennant un coût horaire par agent de 2 €.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de faire appel à cette équipe et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Un devis de CGED pour prises guirlandes s'élève à 99 € TTC : demander imprimé d'ouverture de compte avant de passer commande.
- Acacias à enlever rue des Champs.
- Puits rue des Champs : prévoir une grille de fermeture à 20 cm.
- Une demande sera faite à l'entreprise ERCTP pour nettoyer les bouches d'eaux pluviales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 10.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

~~P. GENEAU~~

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

~~S. LAVILLE~~